98-708 Vérification des coûts d'administration imputables au compte du RPC pour l'exercice terminé le 31 mars 1998

Note d'information

Objet de la vérification

La vérification avait pour but de permettre d'exprimer une opinion quant à la représentation juste, par TPSGC, des coûts d'administration imputables au RPC indiqués à l'état des coûts fourni par le sous-ministre adjoint des Services opérationnels au gouvernement.

Contexte

Le Régime de pensions du Canada (RPC) est administré par le ministère du Développement des ressources humaines du Canada. TPSGC fournit son appui en offrant des services d'élaboration, d'entretien et de fonctionnement des systèmes informatiques ainsi que des services de paiement de prestation et de production de statistiques de gestion. Les frais réclamés en échange de ces services constituent des "coûts d'administration", lesquels sont récupérés trimestriellement auprès du RPC. Par conséquent, ces frais ne sont pas absorbés à même le crédit et ne sont pas votés par le parlement.

Une vérification annuelle de ces coûts est requise aux termes des dispositions d'un protocole d'entente signé par DRHC et TPSGC.

Résultats de la vérification

Suite à la vérification, le cabinet d'experts-comptables Price WaterhouseCoopers a fourni le rapport (l'opinion) des vérificateurs annexé.



Rapport financier des frais administratifs imputables au Compte du Régime de pensions du Canada 31 mars 1998

PRICEV/ATERHOUSE COPERS @

PricewaterhouseCoopers s.r.l.
Comptables agréés
99 Bank Street
Suite 800
Ottawa Ontario
Canada K1P 1E4
Téléphone +1 (613) 237 3702
Télécopieur +1 (613) 237 3963

Le 17 décembre 1998

Rapport des vérificateurs

Au directeur général, Direction générale de la vérification et de l'examen, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Nous avons vérifié le rapport financier des frais administratifs imputables au Compte du Régime de pensions du Canada par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 1998. La responsabilité de ce rapport financier incombe à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ce rapport en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans le rapport financier. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans le rapport financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble du rapport financier.

À notre avis, ce rapport financier présente fidèlement, à tous égards importants, les frais administratifs imputables au Compte du Régime de pensions du Canada par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 1998 conformément au protocole d'entente de septembre 1990 conclu entre Développement des ressources humaines Canada, anciennement Santé et Bien-être social Canada, et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, auparavant le ministère des Approvisionnements et Services du Canada.

Comptables agréés

Pricewatchouse Cooper LLP

PricewaterhouseCoopers s.r.l. est un membre canadien de PricewaterhouseCoopers International Limited, une entité anglaise dite « company. limited by guarantee ».

Rapport financier des frais administratifs imputables au Compte du Régime de pensions du Canada Pour l'exercice terminé le 31 mars 1998

			Exercice terminé le 31 mars Augmentation	•
	1998 \$	199 7 \$	(diminution) \$	%
Coûts directs	6 617 700	7 498 800	(881 100)	(11,7)
Coûts indirects	1 786 300	1 351 000	435 300	32,2
Coût du traitement électronique des				
données	5 817 500	5 324 300	493 200	9,3
Frais de gestion	48 100	53 900	(5 800)	(10,8)
Coût du rapprochement des chèques	1 097 800	1 014 600	83 200	8,2
Coûts des locaux	491 200	735 300	(244 100)	(33,2)
Services gouvernementaux	553 300	608 000	(54 700)	(9,0)
Total des frais administratifs	16 411 900	16 585 900	(174 000)	(1,0)
Montant facturé au Compte du Régime de pensions du Canada	16 699 100	14 569 000		•
Facturation (excédentaire) déficitaire	(287 200)	2 016 900		

_				
Approuvé	nar		•	
Approute	herr	 		

J. C. Stobbe

Sous-ministre adjoint, Service opérationnel au gouvernement

Rapport financier des frais administratifs imputables au Compte du Régime de pensions du Canada Annexe – Analyse des écarts

Pour l'exercice terminé le 31 mars 1998

1 Coûts directs

	1998 \$	1997 \$	Exercice terminé le 31 mars Augmentation (diminution) \$	%
Dépenses salariales Frais postaux Chèques et enveloppes	53 600 6 245 200 318 900	182 100 7 022 600 294 100	(128 500) (777 400) 24 800	(70,6) (11,1) 8,4
Total des coûts directs	6 617 700	7 498 800	(881 100)	(11,7)

Dépenses salariales

Par suite de l'uniformisation des processus liés aux produits de paiement, les dépenses salariales régionales directes ne peuvent plus être identifiées par produit de paiement. La diminution de 128 500 \$ des dépenses salariales est donc attribuable au fait qu'elles ont été reclassées dans les coûts indirects.

Frais postaux

La baisse globale des frais postaux découle principalement de l'utilisation accrue du virement automatique, qui s'est traduite par une diminution du nombre de chèques envoyés et par une réduction de 1 170 600 \$ des frais postaux. De plus, les frais d'envoi des formulaires de demande de prestations ont chuté de 27 400 \$. Ces baisses ont toutefois été neutralisées en partie par la hausse de 374 400 \$ des frais d'envoi des trousses d'information aux cotisants, de 29 100 \$ des T4 et de 17 100 \$ des ententes internationales.

Chèques et enveloppes

Les frais globaux liés aux chèques et aux enveloppes ont augmenté de 24 800 \$ par rapport à ceux de l'exercice précédent. Cette augmentation est le résultat d'une hausse du prix du papier, laquelle a toutefois été partiellement contrebalancée par une réduction du volume utilisé. Les frais liés aux chèques et aux enveloppes sont passés respectivement de 5,15 \$ à 7,49 \$ et de 13,20 \$ à 15,89 \$ par paquet de 1 000. Par ailleurs, tel qu'il est mentionné plus haut, le recours accru au virement automatique a donné lieu à une diminution de l'utilisation des chèques et des enveloppes et à une réduction de 51 100 \$ des frais connexes.

Rapport financier des frais administratifs imputables au Compte du Régime de pensions du Canada Annexe – Analyse des écarts

Pour l'exercice terminé le 31 mars 1998

2 Coûts indirects

Les coûts indirects représentent les coûts d'exploitation des emplacements où se déroulent les activités liées au Régime de pensions du Canada. Par suite de l'uniformisation des processus d'un certain nombre de catégories de paiement, les coûts ne peuvent être identifiés par produit de paiement. Ainsi, afin de refléter plus adéquatement les processus d'affaires et, par le fait même, l'utilisation réelle des ressources par client, la méthode du coût propre, par produit, a été abandonnée au profit de la méthode du coût de revient en production uniforme et continue.

La hausse de 435 300 \$ des coûts indirects découle principalement de la nouvelle méthode de répartition des coûts, dont il est question plus haut. L'application rétroactive de cette nouvelle méthode comptable aurait fait passer les coûts indirects pour le précédent exercice à 2 224 800 \$, comparativement à des coûts réels de 1 351 000 \$ en 1997, soit une sous-évaluation de 873 800 \$.

3 Coût du traitement électronique des données (TED) - Services gouvernementaux de télécommunications et d'informatique

	1998	1997	Exercice terminé le 31 mars Augmentation (diminution)		
	\$	\$	\$	%	
Micrographie Télécommunications Opérations informatiques	26 200 156 200 5 635 100	26 300 174 600 5 123 400	(100) (18 400) 511 700	(0,4) (10,5) 10,0	
Coût total du traitement électronique des données	5 817 500	5 324 300	493 200	9,3	

Micrographie

Le coût est demeuré relativement stable par rapport à celui de l'exercice précédent.

Rapport financier des frais administratifs imputables au Compte du Régime de pensions du Canada Annexe – Analyse des écarts Pour l'exercice terminé le 31 mars 1998

Télécommunications

La baisse du coût des télécommunications est attribuable à la rationalisation continue des installations de réseau, qui a donné lieu à des réductions de coûts au chapitre des installations partagées.

Opérations informatiques

Les coûts des services gouvernementaux de télécommunications et d'informatique, dont les coûts liés aux télécommunications ainsi que les coûts régionaux d'impression par ordinateur et ceux liés à l'exploitation, sont compris dans ces chiffres. Le coût du traitement a augmenté de 550 600 \$ en raison de l'accroissement de la capacité. Par contre, les coûts d'impression ont chuté de 38 900 \$ par suite de l'utilisation accrue du virement automatique, comme il a déjà été mentionné.

4 Frais de gestion

La diminution de 5 800 \$ des frais de gestion s'explique par le fait que la Direction de la gestion financière a consacré moins de temps à la planification, à la préparation et à la vérification de ce rapport.

5 Coût du rapprochement des chèques

L'augmentation du coût du rapprochement des chèques tient au fait que le nombre de paiements rapprochés effectués pour le Régime de pensions du Canada a augmenté de 1 496 820, pour un coût de rapprochement accru de 39 700 \$, l'écart restant de 43 500 \$ s'explique par une légère hausse des dépenses salariales et des autres dépenses d'exploitation.

6 Coûts des locaux

La baisse globale de 244 100 \$ des coûts des locaux a été occasionnée par les économies supplémentaires réalisées par suite de la consolidation des centres de traitement des données et d'une utilisation plus efficace de l'espace disponible dans les emplacements gouvernementaux au pays.

7 Services gouvernementaux

La baisse globale de 54 700 \$ des coûts liés aux services gouvernementaux s'explique par le fait que la responsabilité du traitement électronique des données est maintenant impartie à l'industrie, les dépenses salariales, et par conséquent, les coûts afférents au régime d'avantages sociaux et au régime d'assurance-maladie s'en trouvant ainsi réduits de 208 900 \$. Cette baisse est en partie neutralisée par une augmentation des dépenses salariales indirectes, occasionnée par l'utilisation d'une nouvelle méthode de répartition des coûts (voir note 2 de ce rapport) et par une hausse de 2,5 % du taux à l'égard du régime d'avantages sociaux.

